

## **ACCÈS EN PHARMACIES COMMUNAUTAIRES À CERTAINS TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX CONTRE LA COVID-19**

### **PRÉSENTATION**

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a confié à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) l'administration d'un programme pour l'accès à des traitements médicamenteux contre la COVID-19.

Ce programme a été mis sur pied afin de rendre accessible gratuitement aux personnes atteintes de la COVID-19 et ce, sous certaines conditions, un traitement médicamenteux contre la COVID-19.

#### **Admissibilité**

Le programme s'adresse à toute personne qui est dûment inscrite à la RAMQ. Elle doit présenter une carte d'assurance maladie, un carnet de réclamation ou une preuve temporaire d'admissibilité aux médicaments valide.

Toutefois, toute personne qui ne présente pas sa carte d'assurance maladie ou son carnet de réclamation valide aura accès aux tests rapides dans les cas suivants :

- a) La personne est un sans-abri;
- b) Si la personne demeure habituellement au Québec ou s'y établit, mais n'est pas admissible à l'assurance maladie.

#### **Conditions d'administration du programme**

Les traitements médicamenteux compris dans ce programme sont fournis par un pharmacien sous présentation d'une ordonnance.

Tout service obtenu à l'extérieur du Québec n'est pas couvert par le présent programme à l'exception d'un service fourni par un pharmacien avec qui la RAMQ a conclu une entente particulière à cette fin, lorsque la pharmacie est située dans une région limitrophe au Québec et que, dans un rayon de 32 kilomètres de cette pharmacie, aucune pharmacie au Québec ne dessert la population.

#### **Médicaments assurés**

Les médicaments visés par le présent programme sont présentés en annexe.

#### **Prix payable**

Le montant remboursable au pharmacien correspond à la marge bénéficiaire établie à 6,5 % du prix unitaire jusqu'à concurrence de 49 \$ par format.

## **TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX CONTRE LA COVID-19**

**Traitements médicamenteux contre la COVID-19 couverts**

CODE	MARQUE DE COMMERCE	FABRICANT	FORMAT	COÛT DU FORMAT	PRIX UNITAIRE
02524031	Paxlovid	Pfizer	1	800 \$	800 \$
02527804	Paxlovid (insuffisance rénale)	Pfizer	1	800 \$	800 \$
02526271	Evusheld	AZC	1	1 000 \$	1 000 \$

**Fournitures couvertes**

CODE	DÉNOMINATION COMMUNE	FORMAT	COÛT DU FORMAT	PRIX UNITAIRE
99113978	Ensemble de fournitures nécessaires à l'administration d'Evusheld	1	0,75 \$	0,75 \$